

CISTUDE' Info

Les actualités de Nature Environnement 17

SEPTEMBRE 2020

Retour sur l'Assemblée Générale du 19 septembre à Rochefort

La matinée a été consacrée à la découverte de la station de lagunage par Christophe Boucher de la LPO. La vingtaine de participants a pu découvrir lors de la première partie de la matinée le fonctionnement de cette station de traitement des eaux usées de la ville de Rochefort qui n'utilise ni apport d'énergie, ni produits chimiques pour épurer l'eau. Après une première phase de tri des déchets solides et des graisses, l'eau circule pendant 4 mois dans différentes lagunes où le vent, le soleil, le phytoplancton et le zooplancton agissent comme des filtres successifs, avant de retourner à la Charente toute proche.

Cet espace naturel de 70 ha attire les oiseaux qui se répartissent en fonction de leur besoin de hauteur d'eau : les cygnes, canards souchets ou colverts, grèbes castagneux ou à cou noir profitent de la profondeur des grandes lagunes, tandis que les limicoles s'approprient les deux petites lagunes en bord de Charente creusées à leur intention : nous avons pu observer des avocettes élégantes, des combattants variés, un chevalier guignette, des échasses blanches, des bécassines des marais... Une matinée bien sympathique !



© Jacques Boulmer - NE17

De 14h30 à 17h30 s'est déroulée la partie statutaire de l'Assemblée Générale de NE17 :

- Rapport moral - Patrick Picaud, Président
- Rapport social - Gérard Frigaux, Vice-président
- Rapport d'activités 2019 : Monique Hyvernaud, Secrétaire

Focus sur 4 actions 2019 : Pôle étude, Naïs Aubouin

Pôle animation, Lucille Grizeau

Pôle espaces naturels, Sandra Laborde

Pôle juridique, Marine Le Feunteun

Pour consulter le rapport d'activité 2019, [cliquer ici](#).

- Rapport financier - Jackie Bernardin, Trésorier
- Renouvellement des membres du comité directeur - 5 nouvelles personnes ont été élues au comité directeur : Jocelyne Boulnois, Charles Goetz, Jacques Maret, Denis Metayer et Marie-Dominique Monbrun. Nous leurs souhaitons la bienvenue au sein du comité directeur de NE17.
- Intervention de Stéphane Trifiletti - Élu régional Nouvelle-Aquitaine, référent éducation à l'environnement.
- Intervention de Dominique Chevillon - Président du CESER
- Intervention d'Alain Chabrolle - Vice-président FNE
- Temps d'échange

**ÉLECTION D'UN NOUVEAU BUREAU
LORS DU COMITÉ DIRECTEUR DU LUNDI 28 SEPTEMBRE**

Président : Gérard Frigaux
Vice-Président : Patrick Picaud
Trésorière : Sophie Huberson Dubry
Secrétaire : Monique Hyvernaud

À la pêche aux Mulettes !

Les mulettes, parfois également appelées Naïades, vivent dans les cours d'eau, les étangs ou les lacs. Ces bivalves d'eau douce ne représentent pas seulement un ensemble taxonomique complexe à déterminer, puisqu'il s'agit véritablement d'un groupe clé dans l'équilibre de nos rivières. En effet, en filtrant l'eau par l'intermédiaire de leurs branchies pour se nourrir de phytoplancton, ils apportent la transparence de nos cours d'eau. D'autre part en se fixant dans le lit de la rivière, ils garantissent une certaine stabilité des sédiments. Ces qualités sont d'autant plus remarquables que certaines espèces sont très longévives et assurent ce rôle durant parfois plus d'un siècle.

De plus, elles sont un des meilleurs bioindicateurs du milieu aquatique. N'étant évidemment que très peu mobiles et installées pour de nombreuses années, les mulettes sont très sensibles à la modification de leur environnement. La reproduction externe de ces mollusques est une phase qui les rend d'autant plus exigeantes quant à la qualité du milieu. Premièrement, la qualité de l'eau est très importante. Pour exemple, une concentration en nitrates supérieure à environ 1.5 mg/l ne permet pas à la reproduction de la Mulette perlière d'aboutir. Et deuxièmement, elles dépendent de certaines espèces de poissons souvent migrateurs qu'elles utilisent comme hôte au stade larvaire afin de coloniser la rivière. Encore pour exemple, la Grande mulette dépend historiquement de la présence de l'Esturgeon comme poisson-hôte. La continuité écologique doit donc être respectée pour que ces deux espèces puissent se rencontrer.

C'est pour ces différentes raisons qu'à partir de cette année, NE17 réalise des inventaires des bivalves d'eau douce sur le territoire de la Charente-Maritime. En effet, les connaissances de la répartition de ces mollusques présents dans les rivières de Nouvelle-Aquitaine et plus précisément du 17 restent encore très lacunaires. À ce jour, 7 des 11 espèces de Mulettes connues en France ont déjà été observées sur le département et quasiment autant d'espèces introduites viennent concurrencer nos populations.

Si lors de vos sorties en canoë, pêche, balade ou autres activités aquatiques, vous souhaitez nous aider, n'hésitez pas à récolter les valves/coquilles d'individus morts qui se trouvent généralement dans les laisses de crues des rivières ou des étangs. Indiquez le lieu exact, la date de la découverte ainsi que le nom de l'observateur.

Ce programme est financé par la DREAL, la Région Nouvelle Aquitaine et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Alexis Chabrouillaud



Margaritifera auricularia - © Miguel Gailledrat Vienne Nature

Agir pour sauver l'anguille européenne par l'interdiction de la pêche de la civelle en France

Tantôt admirée pour les couleurs de l'arc-en-ciel que révèle son corps et tantôt crainte pour son aspect serpentiforme, son caractère insaisissable et son appétence pour l'obscurité, l'Anguille européenne est victime d'un désintérêt de la société qui nuit à sa protection. Malgré une réglementation européenne en date de 2007 visant à éliminer les facteurs de mortalité elle a de nouveau fait l'objet du classement « en danger critique » sur les listes rouges mondiale, européenne et nationale des espèces menacées d'extinction par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature fin juillet 2020.

Grâce au classement de l'anguille à l'annexe II de la CITES, il est interdit d'exporter des anguilles en dehors de l'Union Européenne depuis 2010, ce qui a engendré la diminution de la pêche.

Mais le règlement n°1100/2007 instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes n'a pas permis la reconstitution du stock d'anguilles. L'encadrement de la pêche existe puisque seule la pêche professionnelle est autorisée sous certaines conditions. Cependant, la réglementation existante s'avère insuffisante : le recrutement en civelles - juvéniles de l'anguille - et l'échappement de l'anguille vers la mer pour se reproduire n'augmentent pas.

De la survie des civelles dépend l'échappement des anguilles argentées vers la mer pour la reproduction. Leur protection est donc une priorité, d'autant plus que les civelles sont très fragiles : elles mesurent moins de 12 cm et subissent des changements d'écosystème très importants durant leur migration.

La France a pourtant fait le choix d'autoriser la pêche en instaurant des quotas. Depuis quelques années le quota total est fixé à 65 tonnes. Or, le Comité scientifique chargé d'évaluer les possibilités de pêche considère que pour atteindre avec une probabilité de 75% l'objectif de 40% d'échappement vers la mer d'anguilles argentées, le quota de pêche des civelles devrait être fixé à 26 tonnes au total.

En autorisant la pêche de la civelle, la France a également fait un autre choix scientifiquement contesté : affecter 60% des civelles destinées à la consommation aux opérations de repeuplement. Le repeuplement consiste à réserver une partie des civelles pêchées pour les déverser dans les bassins hydrographiques de l'anguille où le recrutement naturel, c'est-à-dire le rapport annuel entre les captures et les arrivées de civelles, n'est pas suffisant. D'après différentes études, la mortalité des civelles est plus importante lorsqu'elles sont issues d'une opération de repeuplement que lorsqu'elles évoluent naturellement dans leurs milieux.

Nature Environnement 17 a déjà suivi des dossiers de contentieux concernant le trafic d'anguilles. Pour compléter son action, elle envisage une action juridique pour faire évoluer la réglementation encadrant l'autorisation de pêche de l'anguille.

Léa Ducrettet



Nouvelle victoire devant la justice : annulation de l'arrêté autorisant la création de 6 réserves de substitution pour l'irrigation sur le bassin du Curé

UN PROJET SURDIMENSIONNÉ

A l'origine du projet, l'ASA des Irrigants de l'Aunis envisageait la création de 16 réserves de substitution. Depuis, le projet a été divisé en deux « tranches » dont la première, portant sur la création de 6 retenues de substitution sur le bassin du Curé (Marais poitevin Nord Aunis), a fait l'objet d'une demande d'autorisation unique (au titre de la loi sur l'eau), de demandes de permis d'aménager et d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général, déposés fin 2016 par le syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente-Maritime (SYRES 17).

En effet, le SYRES 17, créé en décembre 2014 a désormais vocation, selon ses statuts, à porter la maîtrise d'ouvrage de tous les projets de création de réserves de substitution sur le département.

Le Préfet signe finalement la déclaration d'intérêt général (DIG) le 23 octobre 2018, et autorise le projet par un arrêté du 21 janvier 2019.

Ce projet de réserves est pourtant encore une fois surdimensionné, et construit sans sérieuse prise en compte des enjeux du territoire. L'étude d'impact souffre de sévères lacunes s'agissant des effets du projet sur l'environnement, et plus particulièrement les impacts sur les zones Natura 2000, les zones humides, l'avifaune, les milieux aquatiques ou encore la faune piscicole.

Il était ainsi prévu le stockage de 1,66 millions de m³ d'eau pour l'irrigation agricole. Or ce volume, additionné aux prélèvements d'été, conduisait en réalité à une augmentation des capacités de prélèvements sur le bassin, alors que l'objectif est au contraire de diminuer la pression des prélèvements.

Constatant les effets du changement climatique, de nature à entraîner de graves pénuries d'eau, des déficits en eau potable, des sécheresses à répétition, comment considérer que l'autorisation accordée à 13 exploitations agricoles de prélever directement dans les nappes pour un volume de 1,66 Mm³ pour leur seul usage soit justifiée ? La satisfaction des besoins en eau pour les générations futures paraît difficilement tenable.

ILLÉGALITÉ PRONONCÉE PAR LE JUGE

Particulièrement attentive à la gestion de l'eau sur notre territoire, Nature Environnement 17 décide alors de demander l'annulation de l'autorisation préfectorale portant sur la création et l'exploitation de ces 6 réserves de substitution, et de contester également la déclaration d'intérêt général attachée au projet.

Après une audience s'étant tenue le 20 mai dernier devant le Tribunal administratif de Poitiers, les juges ont fait droit à notre demande et ont prononcé l'annulation des 2 arrêtés contestés par deux jugements en date du 4 juin 2020.

Il s'avère en premier lieu que le SYRES 17, porteur du projet, n'est en réalité pas compétent pour solliciter une déclaration d'intérêt général. Par ailleurs, les juges ont constaté que les modalités d'entretien et d'exploitation des ouvrages, tout comme la répartition des dépenses, étaient trop imprécises (alors que le coût de l'opération est de + 9 millions d'euros, financés à 70% par de l'argent public). S'agissant du projet en lui-même, le tribunal confirme que les réserves sont largement disproportionnées, et méconnaissent le règlement du SAGE* en vigueur sur ce bassin.

Ce projet comme les précédents, conçu pour soutenir majoritairement des pratiques agricoles inadaptées et dépassées, ne prend pas en compte les demandes citoyennes et les prévisions et recommandations des différents rapports et documents d'orientation des ministères et de la région Nouvelle-Aquitaine.

Nous avons récemment appris que le porteur de projet (le SYRES 17) avait relevé appel du jugement. Nous irons désormais défendre ce dossier devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

Face à la situation, effondrement de la biodiversité, pollution des sols, des nappes, des rivières et des eaux littorales, des ressources pour la production d'eau potable, de la nécessité de favoriser et protéger une production alimentaire locale, Nature Environnement 17 exige une large concertation de la population pour la gestion de l'eau et pour tous les projets qui impactent leur vie quotidienne et l'avenir de leur territoire.

Marine Le Feunteun

* Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau) est un outil de planification locale en matière de gestion de l'eau, pour la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau.



© Serge Seguin - NE17

Fiche espèce

Le Ragondin

Accoué au parapet de la passerelle à Saintes, un jeune garçon interpelle sa mère, afin qu'elle puisse assister à une scène des plus sympathiques : sur la berge, une famille de ragondins est affairée à grignoter des rhizomes de plantes aquatiques, et paraît nullement dérangée par le public qui les observe. Ce gros rongeur amphibie, de la famille des myocastoridés, qui, selon le sexe peut peser entre 5 et 11 kg, est originaire de la moitié méridionale de l'Amérique du Sud. Là bas, on l'appelle NUTRIA, ce qui veut dire en espagnol « loutre », et c'est le nom donné à sa fourrure.

Un excellent nageur

Introduit en France vers la fin du 19e siècle comme animal à fourrure, le ragondin a, depuis des décennies, réussi à s'échapper des élevages, ou peut-être même a-t-il été relâché dans la nature... Il a su parfaitement s'adapter et on le rencontre dans toutes les régions, exception faite de la Corse et des zones de hautes montagnes.

Le ragondin est de couleur brune à brun jaunâtre. La bourre de sa fourrure, grisâtre, est imperméable. Il a une queue longue, cylindrique, peu velue et écailleuse. Ses grandes incisives, oranges, sont toujours visibles car sa bouche est fendue. Ses longues moustaches sont blanches, ainsi que son menton et le bout de son museau. Il a des membres dépourvus de poils et ses mains sont terminées par de fortes griffes, tandis que ses pattes arrière sont palmées (excepté entre les deux derniers orteils). Ses yeux et ses oreilles qui sont sur le haut de son crâne, restent émergés lorsqu'il est dans l'eau, car c'est un excellent nageur, qui passe une grande partie de sa vie dans l'élément liquide. Lorsqu'il fait des plongées, qui peuvent durer 5 mn, les lèvres obturales situées derrière ses incisives, et les valvules de ses narines empêchent toute pénétration d'eau.

Le myocastor prend grand soin de sa fourrure. Il s'accroupit, et, avec ses mains, peigne, nettoie son corps en frottant constamment la commissure de ses lèvres où se trouvent des glandes à sécrétion grasse.

Un animal crépusculaire et nocturne

C'est un animal crépusculaire et nocturne, mais il lui arrive fréquemment de sortir en pleine journée pour se nourrir. Son alimentation consiste surtout en végétaux aquatiques, mais il peut causer de gros dégâts dans les cultures maraîchères, les céréales et le maïs en particulier.

Sur terre, il se déplace lourdement et son allure semble maladroite. Il peut, cependant, sur une petite distance, courir et sauter avec agilité. Il fait des coulées dans l'herbe qui vont jusqu'à l'eau où, très souvent, il a son terrier. Creusé dans la berge, ce dernier est en général court et sans ramification, se terminant par une chambre d'habitation. Ces galeries, sous l'action de divers facteurs, peuvent finir par s'écrouler et, à terme, provoquer l'éboulement des berges. Si la rive ne lui convient pas, il va, au milieu des roseaux et des buissons, s'installer un nid d'herbes sèches. Le ragondin fréquente les fleuves, les rivières lentes, les canaux, les marais. Il apprécie les eaux stagnantes envahies par la végétation aquatique.

Les femelles, qui selon la période de leur naissance, sont matures entre 3 et 8 mois, peuvent avoir 2 portées annuelles. La gestation dure un peu plus de 4 mois, et donne naissance à des portées de 3 à 9 petits, quelquefois plus. La mortalité embryonnaire est importante. Les bébés myocastors naissent développés, velus, avec les yeux ouverts et ils peuvent nager quelques jours après leur naissance. Ils sont sevrés au bout de 6 à 10 semaines.

Vingt individus à l'hectare

Dans les marais, on trouve en général une densité de vingt individus à l'hectare. Ils leur arrivent de communiquer entre eux, soit par des cris forts, audibles jusqu'à une assez grande distance, ou bien par des grognements plus doux, parfois graves, selon les circonstances. Quand le ragondin sent la présence d'un danger, il peut rester immobile dans l'eau, plusieurs minutes, et s'il est dérangé, surpris, il frappe l'eau avec sa queue. En cas d'agression, il frotte ses incisives, tout en grognant. Dans la nature, l'espérance de vie de ces rongeurs peut atteindre quatre années, alors qu'elle peut être du double en captivité. Si l'on excepte les campagnes de destruction organisées par l'homme pour tenter de l'éradiquer, la mortalité des adultes est faible. Cependant les hivers très froids peuvent avoir des effets dévastateurs sur les populations. En revanche, les jeunes ragondins sont souvent les victimes de prédateurs tels que les chiens, les renards, les visons, les gros brochets et les rapaces nocturnes.

Enfin, il faut savoir que ces rongeurs peuvent contracter des maladies infectieuses telles que la leptospirose et la salmonellose.

Serge Seguin

L'or bleu expliqué aux enfants

Depuis 2017, les acteurs locaux de l'EEDD du territoire des deux Charentes mettent en place un programme intitulé « Mon Territoire Au Fil de l'Eau » auprès des scolaires et du Grand Public situés sur des territoires à forts enjeux eau.



L'eau, c'est la vie ! Tous les êtres vivants ont besoin de l'eau pour vivre et survivre. C'est pourquoi ce dispositif a été pensé, créé et mis en place afin de permettre une prise de conscience globale par les acteurs du territoire des enjeux liés à l'eau mais aussi pour sensibiliser aux changements de pratiques en vue de restaurer et de préserver la qualité de l'eau et des milieux.

Dans la nature, tout est imbriqué, nous y compris ; d'où la nécessité d'acquérir des connaissances et de prendre conscience dès que possible de la nécessité de prendre soin de nos cours d'eau.

Ce programme vise donc à la fois la préservation de la ressource en eau et la création de liens entre les différents acteurs d'un territoire.

Deux modules sont prévus dans ce programme :

- Un module grand public qui peut prendre différents formats et co-organisé avec les élus locaux afin de proposer des ateliers, balades, actions locales à réaliser au service de l'eau.
- Un module scolaires de 4 animations pour comprendre le grand cycle de l'eau à l'échelle d'un bassin versant, créer du lien avec les acteurs locaux et découvrir ce qui se cache sous l'eau.

Le programme reprendra en Charente-Maritime pour l'année scolaire 2020 - 2021 avec l'accompagnement de 4 classes par Nature Environnement 17 : 2 classes d'Echillais et 2 classes de Saint-Hippolyte.

Quelques informations supplémentaires sur la création du dispositif ici :

<http://www.grainepc.org/Dispositif-Mon-Territoire-au-Fil-de-l-Eau-Programme-2019-2020>

Morgane Thery

Témoignage bénévole :

Retour sur la nuit internationale de la Chauve-souris à PUY DU LAC



Traditionnellement, la nuit internationale de la chauve-souris, événement labellisé par la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFPEM), a pour but de lutter contre les nombreuses idées reçues et pour apprendre à mieux connaître les chiroptères. Ainsi durant l'été, partout en France mais également dans le monde entier, des spécialistes proposent des conférences, des sorties nocturnes à l'écoute des chauves-souris, des expositions, des projections de films, des ateliers... gratuits et ouverts à tous !

Bien vivre à Puy du Lac, association locale pour la défense de l'environnement, a décidé pour cette 3^e année, d'aller plus loin encore. Elle a réuni plus de 70 personnes le samedi 22 août 2020, avec toutes les précautions sanitaires, pour partager une grande et belle idée : pour mieux préserver les chauves-souris qui sont de plus en plus menacées, il faut s'impliquer et leur dédier un espace refuge.

Ainsi, chacun a pu fabriquer un gîte à chauve-souris en bois. Et, grâce à l'action de sensibilisation de la Référente « Opération refuge pour les chauves-souris », mise en œuvre par Nature Environnement 17 sur le département de la Charente Maritime, de nombreuses personnes ont accepté de signer une convention pour devenir officiellement « refuge pour les chauves-souris » et surtout de parler autour d'elles des menaces qui pèsent sur les chiroptères.

Le public a écouté avec attention le témoignage de personnes invitées à cette manifestation, dont Mme la Maire de PUY DU LAC expliquant les raisons de leur engagement. Mme la Maire s'est déclarée très fière d'habiter et maintenant d'administrer une commune au patrimoine naturel exceptionnel, dont l'intérêt écologique est connu et reconnu et qui est devenue par la motivation de ses habitants la première de France en conventionnements Refuge pour les chauves-souris. Pour l'avenir, elle souhaite mener une politique exemplaire de défense de la biodiversité et notamment des chauves-souris. Mme la Maire a invité M. le Maire de Tonnay-Boutonne, également présent, à réfléchir à ce conventionnement pour sa commune.

La soirée s'est poursuivie, tous assis sur des bottes de paille : chacun s'est amusé avec un quizz pédagogique « spécial chiroptères » qui permet à de nombreux enfants et adultes de gagner des images ou des posters de chauve-souris. De belles images, il y en avait d'ailleurs partout sur le site du Logis du Fresne avec la superbe exposition de Nature Environnement 17 « Belles de nuit », montrant des chauves-souris du monde entier.



A la tombée de la nuit, alors que les vraies chauves-souris sortaient de leur gîte pour aller croquer des moustiques, deux drôles de chauves-souris entrèrent en scène pour raconter leurs aventures à la plus grande joie des petits et grands spectateurs. A la fin de la représentation, sous les applaudissements du public, Les deux autrices et comédiennes, Rinola la grande Rhinolophe et Noctuloshka la grande Noctule, ont remercié le chiroptérologue de NE17 Maxime LEUCHTMANN d'avoir validé ce spectacle théâtral basé sur des faits naturalistes, qui mêle aussi bien des bruitages naturels (de vrais cris de chauves-souris), des scènes burlesques, des marionnettes, et quelques pas de danse ... sans oublier un humour corrosif.

Alexandra COLLARD

Membre actif de Bien Vivre à Puy du Lac et de Nature Environnement 17

CRÉER UN REFUGE CHAUVES-SOURIS

En lien avec la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFPEM) mais également d'autres associations environnementales partenaires (LPO, Deux-Sèvres Nature Environnement, Vienne Nature et Charente Nature), NE 17 met en oeuvre l'opération « Refuge Chauves-souris » pour mieux faire connaître et préserver les espèces de chauves-souris dites « anthropophiles ». L'établissement de cette convention est gratuit et n'implique pas de dépenses pour le propriétaire.



Du nouveau sur notre site internet

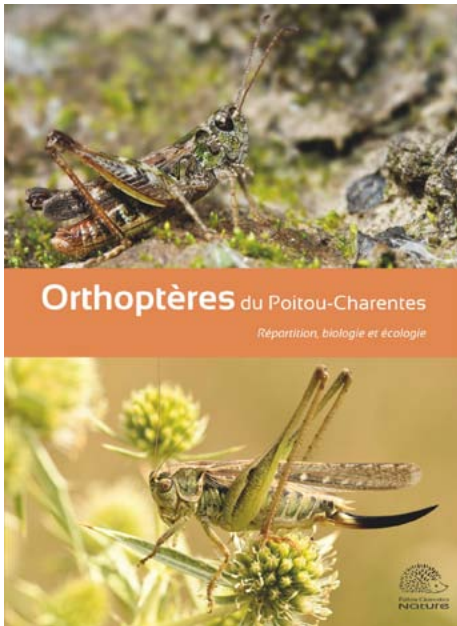
La page **Actualités** est classée par grands thèmes : biodiversité, sites naturels, éducation à l'environnement, juridique, vie associative et communiqué de presse.

Et la page Publication remplacée par la page **Ressources** présente toutes les ressources de l'association :

- Les expositions : vous pouvez emprunter l'une des 7 expositions de NE17 gratuitement sous convention et attestation d'assurance.
<https://www.ne17.fr/expositions/>
- Les livres : présentation des livres à l'achat.
<https://www.ne17.fr/livres/>
- La revue Cistude : Vous pouvez consulter les 11 derniers numéros de notre revue La Cistude. Lorsque vous adhérez à l'association, vous recevez un numéro papier par an.
<https://www.ne17.fr/revue-la-cistude/>
- La newsletter : 4 numéros par an.
<https://www.ne17.fr/newsletter/>
- Les brochures : présentation des plaquettes et posters à disposition gratuitement au siège de l'association.
<https://www.ne17.fr/brochures/>

Et bientôt... les fiches juridiques...

Sortie de l'Atlas des Orthoptères de Poitou-Charentes



L'Atlas des Orthoptères du Poitou-Charentes, accompagné d'une clé de détermination offerte, met en lumière les espèces de grillons, criquets et sauterelles présentes en Poitou-Charentes.



Chacune des 85 espèces d'orthoptères est présentée dans ce livre richement illustré, sous forme d'une monographie décrivant sa biologie, ses habitats ainsi que sa répartition. Un focus sur le Poitou-Charentes est proposé à travers l'inventaire conduit sur ce territoire. La description des cortèges orthoptériques locaux, leurs statuts de rareté et de conservation et l'analyse des menaces sur ces insectes y sont établis.

+ de 300 photos
85 cartes
+ de 100 000 observations

Cet ouvrage est le fruit d'un immense travail réalisé par des bénévoles et des salariés d'associations de protection de la nature de Poitou-Charentes Nature (Nature Environnement 17, LPO, Charente Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement et Vienne Nature).

L'ouvrage est en vente à Nature Environnement 17.
Si vous êtes intéressé pour acheter cet Atlas accompagné de la clé (35 €), merci de nous le faire savoir par mail: n.environment17@wanadoo.fr

Decticelle bariolée
Mantodea: mantodea (Phragmatidius, M23)

Après les fiches descriptive, voici un aperçu plus global. Elle résume également les zones où la Decticelle bariolée est présente en France. La présence de la Decticelle bariolée est également indiquée sur la carte de répartition des orthoptères de Poitou-Charentes.

Répartition régionale
La Decticelle bariolée est présente dans les zones humides et les zones boisées. Elle est également présente dans les zones agricoles, plus précisément dans les zones de culture de céréales.

Phénologie
Nécessairement présente, au regard de la phénologie de l'espèce, l'observation de la Decticelle bariolée est possible de mai à septembre.

Techniques de prospection
La recherche de la Decticelle bariolée est très aisée. Il suffit de regarder dans les zones humides et les zones boisées.

Ouvrage réalisé avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Vendredi 9, Samedi 10 et Dimanche 11 octobre Fête de la Nature



Retrouvez Nature Environnement 17 pour la Fête de la Nature :

- A la Réserve Naturelle Régionale de la Massonne
- A Surgères
- A Nieul-sur-mer



Thème 2020 « Prenons-en de la Graine »

A LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE LA MASSONNE

Veilleurs de Vents, sur les sentiers de La Massonne pour la Fête de la Nature



Vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 Octobre 2020 - de 10h à 17h

La Réserve Naturelle Régionale de La Massonne vous invite à parcourir un sentier balisé de 5 km, le long duquel des « clairières » ont été aménagées. Elles seront des lieux de rendez-vous, d'exposition et de repos. « Portes ouvertes » de la réserve naturelle : découverte du sentier littéraire et rencontres avec les auteurs et artistes «Veilleurs de Vent» en résidence.

Samedi 10 et dimanche 11 - de 10h à 17h

- Exposition artistique et littéraire
- Ateliers pédagogiques et artistiques (à partir de 4 ans)
- Stands de producteurs locaux
- Coin lectures et jeux

RDV à la RNR de la Massonne - D118 entre Saint-Sornin et La-Gripperie-Saint-Symphorien.

A SURGÈRES

- Expositions
- Balades
- Ateliers
- Stands dont celui de NE17

RDV de 10h à 17h - Parc du Château - 17700 Surgères.

A NIEUL-SUR-MER

- Sorties découvertes (plantes, oiseaux et arbres remarquables)
- Expositions
- Stands dont celui de NE17

RDV de 10h à 17h - Parc municipal - 17137 Nieul-sur-mer.

Pour connaître tous les événements Fête de la Nature, rendez-vous sur ce site :

<https://fetedelanature.com/programme-complet>



Le 20 et 21 novembre : Rencontres Sortir

Où ? Au Centre de Loisirs de Cheusse, à Sainte-Soulle (17)

Pour quoi ? La 3ème Edition des Rencontres Sortir Régionales !
«Eduquer, enseigner, se former dehors»



Au programme ... en grande partie dehors

- Immersions nature
- Ateliers de réflexion et d'échanges
- Espace ressources
- Convivialité

Plus de détails sur le programme [ici](#).

Public

Acteurs éducatifs et formateurs, tous secteurs confondus et plus particulièrement :

- Educateurs à l'environnement
- animateurs et éducateurs en centre de loisirs, centres sociaux, maisons de quartier ...
- Enseignants
- Educateurs sportifs
- Formateurs
- Acteurs de la promotion de la santé

Groupe d'organisation

- Centre de Cheusse Loisirs
- Crystèle Ferjou, Béatrice Jozeau de la Direction des Services de l'Education Nationale des Deux-Sèvres (DSDEN 79)
- Le Relais de la Moulinette
- Nature Environnement 17
- A dos de libellules
- Cassandra Faugeroux, Consortium-Coopérative
- Barbara Puaud, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)
- Alexiane Spanu, GRAINE Poitou-Charentes
- Les membres du Comité de Pilotage et les bénévoles de la Dynamique Sortir

Pour vous inscrire c'est [ici](#)

.....

Objectifs de la dynamique Sortir !

- Valoriser les richesses pédagogiques de l'éducation dehors
- Mettre en synergie les acteurs de l'éducation dehors
- Défendre l'éducation dehors comme enjeu de santé publique
- Permettre l'accès pour tous à l'éducation dehors

Contexte

En 2008, des associations de terrain font un constat : il est de plus en plus difficile de sortir avec des publics dans la nature. Elles interpellent le Réseau Ecole et Nature pour partager les difficultés qu'elles rencontrent. L'année suivante, les 1ères rencontres nationales « Eduquer dans la nature, une pratique en danger ! » sont organisées à Saint-Jean du Gard. Elles commencent à déblayer le terrain en identifiant les freins, les leviers, les argumentaires et en jetant les bases d'un premier plan d'action.

.....